



www.swissperform.ch

*Gesellschaft für Leistungsschutzrechte
Société pour les droits voisins
Società per i diritti di protezione affini
Societad per ils dretgs vischins*

Règlement relatif à l'attribution du PRIX SWISSPERFORM – Prix d'art dramatique

2027

SWISSPERFORM décerne les prix d'art dramatique de l'année dans le cadre des Journées de Soleure.

1. Le PRIX SWISSPERFORM – Prix d'art dramatique 2027 est décerné dans quatre catégories :
 - Meilleur premier rôle dans une série ou un film de télévision suisse
 - Meilleur second rôle une série ou un film de télévision suisse
 - Prix de la relève
 - Prix du jury
2. Chaque catégorie est dotée de Fr. 10'000.-. Les prix vont directement aux lauréats.
3. Peuvent recevoir un prix les actrices et acteurs qui ont la nationalité suisse ou qui ont leur résidence habituelle en Suisse et qui ont collaboré à une production télévisée remplissant les conditions suivantes :
 - Il s'agit d'un téléfilm de fiction d'une durée d'au moins 70 minutes ou d'une série d'une durée totale d'au moins 70 minutes.
 - Le film ou la série a été produit par une société de production indépendante domiciliée en Suisse.
 - Le film ou l'épisode de la série n'a jamais encore concouru pour le PRIX SWISSPERFORM.
 - Le film ou la série est prêt à être projeté dans une version pour ainsi dire définitive le 30 septembre 2026. Un montage brut peut être visionné sur entente préalable.

Le « Prix du jury » peut également être décerné à des personnes qui n'ont pas nécessairement participé à l'une des productions mentionnées.

4. Un jury composé de trois personnes choisit les lauréats de chaque catégorie parmi les personnes et les films en compétition. Les prix ne peuvent pas être partagés entre plusieurs personnes.
5. Les trois membres du jury sont désignés par la Fondation culturelle pour l'audiovisuel en Suisse en collaboration avec les Journées de Soleure. Les personnes impliquées dans la production des films ou séries en compétition ou celles qui travaillent pour des entreprises assumant une responsabilité financière à la production ou à l'exploitation des films ou séries en compétition ne peuvent pas être désignées. Les personnes désignées s'engagent à visionner de leur côté l'ensemble des films et séries en compétition et à se tenir à disposition pour une réunion du jury d'une journée entière.
6. En inscrivant le film ou la série, la société de production s'engage à autoriser les Journées de Soleure à le/la projeter à deux reprises sans rémunération.
7. Les prix seront décernés à l'occasion des Journées de Soleure 2027. Le festival choisit les extraits qui seront montrés à l'occasion de l'attribution des prix et s'occupe du montage.

Zurich, 29 juillet 2026